

# PROVINCE DE QUÉBEC

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Lundi le 4 août 2014, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

M. le maire : Maurice Chrétien

Mesdames et Messieurs les conseillers suivants: Michelle Clouâtre, Noëlla Ouellet, Gervais Chamberland, Gilbert Béland, formant quorum sous la présidence de M. le maire.

Les conseillers Sylvain Paradis et Michel Paris sont absents.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

### 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 et les élus sont invités à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

### 2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé par Gilbert Béland

Et résolu à l'unanimité l'acceptation de l'ordre du jour tout en laissant l'item "Varia" ouvert.

### 3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposé par Michelle Clouâtre

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité l'acceptation du procès-verbal du 7 juillet 2014 tel que lu et présenté.

### 4- MISE À JOUR DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune nouvelle déclaration.

### 5- CORRESPONDANCE

Les élus prennent connaissance de la correspondance.

### 6- LECTURE DES DÉPENSES ET REVENUS DU MOIS

La directrice générale fait lecture des revenus et dépenses du mois.

### 7- APPROBATION DES COMPTES

2014-08-127

Proposé par Gilbert Béland

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu que le conseil municipal de Sainte-Jeanne d'Arc approuve et autorise le paiement des **comptes du mois** au montant de \$44 265.09 selon la liste remise aux élus par la directrice générale.

### 8- COLLOQUE DE ZONE DE L'ADMQ

2014-08-128

Proposé par Michelle Clouâtre

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale Louise Boivin à se rendre au **colloque annuel de l'ADMQ du Bas Saint-Laurent** qui aura lieu à Sainte-Paule le 17 septembre 2014 au coût de 75\$ pour les frais d'inscription.

**9- ACHAT DE GRAVIER TAMISÉ**

2014-08-129

Proposé par Gilbert Béland  
Appuyé par Gervais Chamberland  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise l'achat de 300 tonnes supplémentaires de gravier tamisé 0-¾** auprès de Constructions Jalbert et Pelletier pour l'entretien des chemins municipaux et ce, au coût de 6.00\$ la tonne, redevances et taxes en sus.

**10- DEMANDE DE RENOUELEMENT DU CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LA DISPOSITION DES EAUX USÉES DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE**

2014-08-130

Proposé par Gilbert Béland  
Appuyé par Michelle Clouâtre  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc demande au Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques, le **renouvellement du certificat d'autorisation pour l'exploitation du système à vidange périodique desservant notre salle communautaire** et ce, pour une nouvelle période d'un an soit du 21 septembre 2014 au 21 septembre 2015, étant donné que le projet d'assainissement n'est pas encore réalisé. Une demande est faite afin que les frais exigibles pour l'obtention de ce certificat soient assumés par le programme d'aide aux municipalités dévitalisées.

**11- ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2014-07-124 CONCERNANT LE MANDAT À LA FIRME BPR POUR LA RÉVISION DU PROJET DE COLLECTE, INTERCEPTION ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

2014-08-131

**Considérant que** la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc désire présenter son projet de collecte, interception et traitement des eaux usées pour une demande d'aide financière au programme PRIMEAU;

**Considérant que** le volet 1 du programme PRIMEAU exige la réalisation d'une étude d'ingénierie préliminaire;

**Considérant** les démarches à suivre ainsi que les exigences du dit programme PRIMEAU qui encadre les projets de façon beaucoup plus rapprochée par rapport aux anciens programmes;

**Considérant que** le MAMOT a avisé la municipalité que l'offre de services de BPR du 17 juin 2014 concernant la révision du projet ne permettra pas de rencontrer les exigences du programme PRIMEAU et ce, même en considérant le travail déjà effectué dans le cadre de notre demande d'aide financière au PIQM en 2009;

Il est proposé par Michelle Clouâtre

Appuyé par Noëlla Ouellet

**Et résolu** à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **abroge la résolution numéro 2014-07-124** concernant le mandat accordé à la firme BPR pour la révision du projet de collecte, interception et traitement des eaux usées.

**12- AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR ACHAT DE SABLE TAMISÉ SERVANT D'ABRASIF POUR LES RANGS - HIVER 2014-2015**

2014-08-132

Proposé par Michelle Clouâtre

Appuyé par Gilbert Béland

**Et résolu** à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale à **demander des soumissions pour l'achat de 288**

*tonnes de sable tamisé* pour les besoins d'abrasif dans les rangs pendant la période hivernale 2014-2015.

13- **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL ASSIGNÉ À LA STRATÉGIE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS**

2014-08-133

Proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc nomme la directrice générale Louise Boivin en tant que **représentante municipale assignée à la stratégie d'accueil des nouveaux arrivants** et l'autorise à participer à la rencontre qui aura lieu le 18 septembre à la MRC de La Mitis.

14- **APPUI À RESSOURCES & ÉNERGIE SQUATEX AUPRÈS DE LA CPTAQ**

2014-08-134

**CONSIDÉRANT QUE** le projet n'aura pas d'impacts négatifs sur les usages sylvicoles ou agricoles à proximité;

**CONSIDÉRANT QUE** l'emplacement visé est situé dans une zone à dominance agroforestière selon le plan de zonage de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** l'absence d'établissements de production animale à moins de 1650 mètres de l'emplacement visé;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme révisée en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** les emplacements disponibles en dehors de la zone agricole ne sauraient répondre aux besoins exprimés pour cette demande;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Michelle Clouâtre appuyé par Gervais Chamberland et résolu à l'unanimité **d'appuyer la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ de Ressources & Énergie Squatex** dans le but de réaliser des travaux de forage stratigraphique sur le lot 44 Rang V, canton Massé à Sainte-Jeanne d'Arc.

15- **DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT PAR RESSOURCES & ÉNERGIE SQUATEX - AUTORISATION DE SIGNATURE DU CERTIFICAT DE LA MUNICIPALITÉ**

2014-08-135

**Considérant que** la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc a pris connaissance du projet de Ressources & Énergie Squatex afin de réaliser un forage stratigraphique sur le lot 44A Rang V Canton Massé;

**Considérant que** Ressources & Énergie Squatex doit présenter une demande d'autorisation au Ministère du Développement, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l'utilisation d'une torchère;

**Considérant que** la réalisation de ce projet ne contrevient à aucun règlement municipal;

Il est proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Gilbert Béland

**Et résolu** à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale, Louise Boivin, **à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre de l'Environnement** en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

**16) VARIA**

Aucun point au varia.

**17- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**18- LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Il est proposé par Noëlla Ouellet la fermeture de l'assemblée à 20h50.

---

Maurice Chrétien, maire

---

Louise Boivin, directrice générale / secrétaire-trésorière